

Le 11 mars 2009



COMMUNIQUE DE PRESSE

LES CREANCIERS DU CLUB DE PARIS ANNULENT LA DETTE DU BURUNDI

Les représentants des pays créanciers du Club de Paris et les représentants de la République du Burundi se sont réunis le 11 mars 2009 et ont convenu d'une forte réduction du stock de la dette de ce pays, celui-ci ayant atteint le Point d'Achèvement de l'initiative renforcée en faveur des pays pauvres très endettés (initiative PPTE renforcée) le 29 janvier 2009.

Les créanciers du Club de Paris ont salué la détermination de la République du Burundi à appliquer une stratégie globale de réduction de la pauvreté et à mettre en œuvre un programme économique ambitieux favorisant une croissance économique soutenue et durable, dans un contexte économique international difficile.

Afin de contribuer à restaurer la soutenabilité de la dette de la République du Burundi, ils ont décidé d'annuler 129,5 millions de dollars, soit 96% du stock de la dette à fin 2008, ce qui représente l'effort incombant au Club de Paris dans le cadre de l'initiative PPTE renforcée. De plus, les créanciers se sont également engagés à titre bilatéral à annuler les 4,8 millions de dollars restants.

Grâce à l'allègement de dette au titre de cet accord et aux allègements de dette bilatéraux additionnels, la dette de la République du Burundi à l'égard du Club de Paris sera totalement annulée.

La République du Burundi s'est engagée à utiliser les ressources additionnelles provenant de l'annulation de sa dette pour atteindre les objectifs prioritaires identifiés dans sa stratégie de réduction de la pauvreté.

Les créanciers ont salué et encouragé les autorités de la République du Burundi dans leur engagement à rechercher un traitement comparable de tous leurs autres créanciers extérieurs (notamment des pays créanciers non membres du Club de Paris).

Notes de contexte

1. Le Club de Paris s'est réuni pour la première fois en 1956. Il s'agit d'un groupe informel de gouvernements créanciers des pays industrialisés. Il se réunit mensuellement à Paris avec des pays débiteurs afin de convenir avec eux d'une restructuration de leur dette.

2. Les membres du Club de Paris qui ont participé au traitement de la dette de la République du Burundi étaient les représentants des gouvernements de l'Allemagne, de la Belgique, du Danemark, de la Fédération de Russie, de la France, de l'Italie, du Japon, des Pays-Bas et du Royaume-Uni.

Les observateurs à cette réunion étaient les représentants des Gouvernements du Canada, des États-Unis d'Amérique et de la Finlande, ainsi que du FMI, de l'AID, de la Banque Africaine de Développement et du Secrétariat de la CNUCED.

La délégation de la République du Burundi était conduite par Madame Clotilde NIZIGAMA, Ministre des Finances. La réunion était présidée par Monsieur Julien RENCKI, Vice-Président du Club de Paris, Sous-Directeur à la Direction Générale du Trésor et de la Politique Economique au Ministère de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi français.

Notes techniques

1. Le programme économique de la République du Burundi est appuyé par un arrangement au titre de la Facilité pour la Réduction de la Pauvreté et pour la Croissance (FRPC).

2. La dette extérieure publique totale de la République du Burundi était d'environ 1466 millions de dollars en valeur nominale fin décembre 2007 (source : rapports FMI et AID). A fin 2008, la dette extérieure publique de la République du Burundi due aux créanciers du Club de Paris était d'environ 134 millions de dollars.

3. Les prêts de l'Union européenne administrés par l'AID sont inclus dans ce traitement.